

# ASSURANCE OBSÈQUES

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de cette offre.

MÉMO



## L'essentiel de Assurance Obsèques

Assurance Obsèques est une offre composée :

- d'un contrat "Financement Obsèques" qui prévoit, au décès de l'adhérent-assuré, le versement d'un capital à une entreprise de pompes funèbres ou à la personne qui a réglé les frais d'obsèques en vue de couvrir des frais d'obsèques (1)
- et en option, d'un contrat "Assistance Obsèques", qui est un contrat de prestations de services et d'assistance, ayant pour objet de recueillir les volontés essentielles de l'assuré et de soulager les proches de l'adhérent-assuré dans l'organisation et le suivi des obsèques.

### FINANCEMENT OBSÈQUES

#### CONTRAT GROUPE

Le contrat "Financement Obsèques" est un contrat d'assurance de groupe de type « vie entière », souscrit par l'Andecam (Association Nationale des Déposants du Crédit agricole Mutuel) auprès de Predica (filiale d'assurances de personnes du groupe Crédit Agricole Assurances). Vous êtes adhérent au contrat. Le souscripteur et l'assureur peuvent modifier ce contrat. Vous en serez préalablement informé.

#### DURÉE

Viagère

#### ÂGE À L'ADHÉSION Et CAPITAL GARANTI

40 à 85 ans inclus (sauf pour les primes périodiques sur 20 ans : de 40 à 75 ans inclus). L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année d'adhésion et l'année de naissance. 2 500 € à 10 000 € (par tranche de 100 €)

#### COTISATIONS

Calculées à l'adhésion selon l'âge de l'adhérent-assuré, le capital garanti, la durée de cotisation et la périodicité. Au choix : cotisation unique ou cotisations périodiques (mensuelles, trimestrielles ou annuelles). Vous avez la possibilité d'effectuer un versement à la souscription et financer le capital restant par des primes périodiques. Vous bénéficierez d'un capital décès majoré de 5% au terme de la durée de paiement des cotisations périodiques.

#### PRISE D'EFFET DE LA GARANTIE

- Pour les adhésions à cotisation unique : immédiate à la prise d'effet de l'adhésion
- Pour les adhésions à cotisations périodiques : Immédiate à la prise d'effet de l'adhésion en cas de décès accidentel. Au-delà de 12 mois à compter de l'adhésion, en cas de décès non accidentel (hors suicide).

### OPTION ASSISTANCE OBSÈQUES

#### CONTRAT INDIVIDUEL

Le contrat "Assistance Obsèques" est un contrat d'assurance individuel proposé par Previso et Mondial Assistance France. Mondial Assistance France agissant au nom et pour le compte de Fragonard Assurances.

#### DURÉE

A tacite reconduction

#### DU VIVANT DE L'ASSURÉ

Recueil et enregistrement des volontés essentielles de l'assuré, conseils apportés en cas de besoin par des professionnels du funéraire (2)

#### AU MOMENT DU DECES

Accompagnement dans l'organisation des obsèques, dont la relation avec l'entreprise de pompes funèbres, et assistance aux proches (aide-ménagère, garde des enfants...) (2)

#### APRES LE DECES

Aide aux formalités administratives (diagnostic de la situation sociale, rédaction des courriers de résiliation...), assistance psychologique, accompagnement social et aide pour l'obtention de la pension de réversion. (2)



## Bon à savoir

### FINANCEMENT OBSÈQUES

#### RACHAT TOTAL

Vous pouvez à tout moment demander le rachat total de votre adhésion (avec l'accord du bénéficiaire si celui-ci a accepté le bénéfice de l'adhésion). Les modalités de rachat et sa fiscalité sont indiquées dans la Notice d'information.

#### REGLEMENT DU CAPITAL

La clause bénéficiaire permet de verser le capital à l'entreprise de pompes funèbres de votre choix ou à la personne qui a réglé les obsèques, le surplus éventuel étant versé au conjoint, à défaut vos héritiers ou vos bénéficiaires librement désignés. La garantie sera utilisée prioritairement pour le financement des obsèques.

#### EN COURS DE VIE DU CONTRAT

Vérifiez régulièrement que le capital que vous avez choisi à l'adhésion reste adapté au montant des frais d'obsèques et ce plusieurs années après votre adhésion.

### OPTION ASSISTANCE OBSÈQUES

#### RECUEIL DES VOLONTÉS ESSENTIELLES

Dès l'enregistrement de votre souscription, un recueil des volontés essentielles vous sera adressé. Remplissez-le et retournez-le à Previso Obsèques. Vos volontés essentielles sont modifiables à tout moment sur simple demande.

#### LORS DU DÉCÈS

Pour bénéficier des prestations d'assistance, vos proches pourront appeler Previso Obsèques 24h/24 et 7j/7 au 0 800 05 05 04 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pensez à prévenir vos proches de votre souscription au contrat Assistance, Le moment venu, ils pourront contacter nos experts pour bénéficier immédiatement des prestations d'accueil et d'assistance.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ces produits dans leurs documents contractuels et leurs annexes.

Document non contractuel - Informations valables au 17/01/2023 susceptibles d'évolutions.

- (1) Nous attirons votre attention sur le fait que le capital décès peut être insuffisant pour régler les frais prévisibles d'obsèques.
- (2) Les conditions et limites des services proposés sont détaillées dans les conditions générales Assistance Obsèques
- (3) Selon les conditions prévues au contrat.

## Vous avez le droit de changer d'avis

### Délai de renonciation de 30 jours (article L132-5-1 du code des assurances)

Conformément à la réglementation prévue dans le cadre de l'assurance garantie obsèques, vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion.